

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 31 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 25 août 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, ROSSIAUD Aurélie, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, LONJON Stéphane, BOSC Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – GAULTIER Erwan, MORIN Mickaël, RASSAT Laurence, BURGNARD Sandra

Procurations :

M. DALHEIMER Philipp a reçu procuration de M. GAULTIER Erwan

M. FAVRE Daniel a reçu procuration de M. MORIN Mickaël

Mme MURAZ Sophie a reçu procuration de Mme RASSAT Laurence

Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme BURGNARD Sandra

Secrétaire de séance : Monsieur BOUTHORS Patrice

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

4.1. PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET A LA DIRECTION GENERALE

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

DIT qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de pourvoir l'emploi de Directeur général des services afin d'assurer la direction, la coordination et le pilotage des services municipaux,

Considérant la procédure de recrutement engagée par la collectivité,

Considérant la candidature d'un fonctionnaire territorial susceptible d'être recruté par voie de mutation sur le grade d'attaché principal territorial,

Considérant qu'il convient, préalablement à cette mutation, de créer l'emploi correspondant au tableau des effectifs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- La création à compter du 14 septembre 2026, du poste mentionné dans les tableaux ci-dessous,
- De modifier le tableau des emplois ainsi :

Filière	Cadre ASSOCIE d'emploi	Grade	CATEGORIE	Temps de travail
Administrative	Attachés territoriaux	Attaché principal	A	Temps complet

PRECISE que la suppression d'un poste au grade d'attaché principal sera proposée lors d'un Comité Social Territorial, à compter du 1^{er} novembre 2026.

INSCRIT au budget primitif de l'année 2026, au chapitre 12, les crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 14 septembre 2026.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 31 août 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

03 SEP. 2026

03 SEP. 2026




Le secrétaire de séance – Patrice BOUTHORS

